

Maroc
PMe[®]

Notre mission

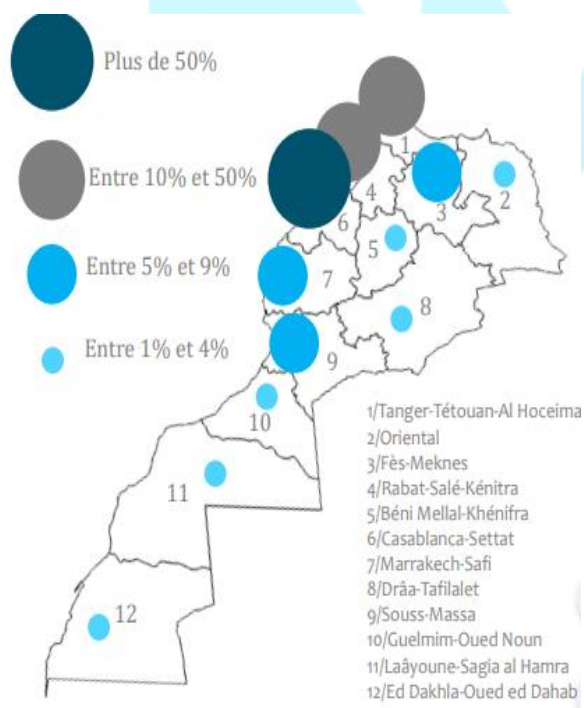
Après une étape de consolidation des acquis enregistrés depuis plus d'une décennie en matière d'accompagnement des PME, l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise a entamé en 2015 un **nouveau cycle de développement** en s'appuyant sur les retours d'expérience, sur le changement de paradigme en matière d'industrialisation, axé sur le développement d'**écosystèmes compétitifs** et sur les **spécificités des catégories** d'entreprises, en particulier, les très petites entreprises.

Cette perspective s'inscrit dans la logique d'enrichissement de l'action de l'Agence autour de trois leviers : l'amélioration de la **compétitivité** des entreprises à fort impact, la contribution à une **croissance** inclusive et la promotion de l'**entrepreneuriat**.

A la lumière du Cadre Contractuel 2015-2020 signé le 13 juillet 2015 avec l'État, la feuille de route de l'Agence affiche des objectifs importants, notamment en termes de création d'emplois, alignés sur les ambitions du Plan d'Accélération Industrielle.

De telles aspirations appellent à l'évidence un nouveau **modèle économique de l'Agence**, articulé désormais autour de trois domaines clés : le développement de programmes d'appui alignés sur les écosystèmes et les territoires, la mise en synergie des partenaires pour relayer l'action de l'Agence en particulier dans les régions du Royaume et la capitalisation sur les impacts enregistrés, les bonnes pratiques identifiées et autres réussites entrepreneuriales.

Notre activité



<p>7,1 milliards de dirhams</p> <p>Investissement global</p>	<p>1508</p> <p>Projets accompagnés des TPME</p>
<p>75 984</p> <p>Emplois directs et indirects</p>	

Nos valeurs

Engagement

L'équipe de Maroc PME® adhère aux projets de modernisation compétitive des entreprises et se mobilise à leurs côtés pour leur concrétisation.

Performance

L'équipe de Maroc PME® entend par performance, rigueur au quotidien et recherche de l'efficacité et de l'efficience tout en encourageant la responsabilité individuelle et collective et le professionnalisme des collaborateurs.

Innovation

Le management de Maroc PME® encourage la prise d'initiatives et la créativité des collaborateurs en vue d'anticiper le changement tout en restant à l'écoute de l'environnement et en initiant une dynamique de modernisation à tous les niveaux de responsabilité pour mieux innover et servir l'entreprise.

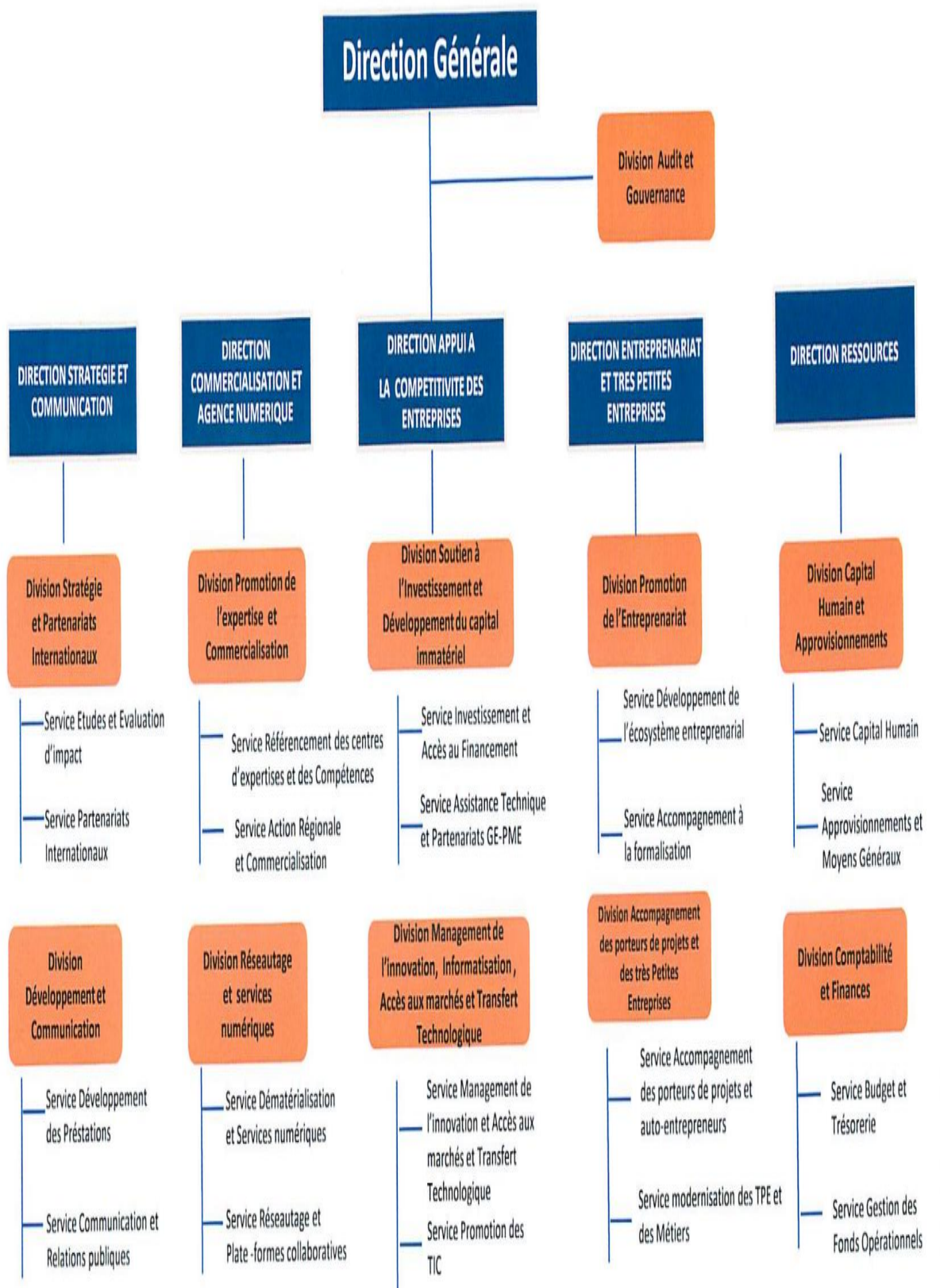
Notre organisation

Le conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration de Maroc PME® comprend, sous la présidence du Premier ministre ou de l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet, outre les présidents des fédérations des chambres professionnelles, du Groupement professionnel des banques du Maroc et de l'Ordre des experts comptables, prévus à l'article 6 de la loi précitée n° 53-00 :

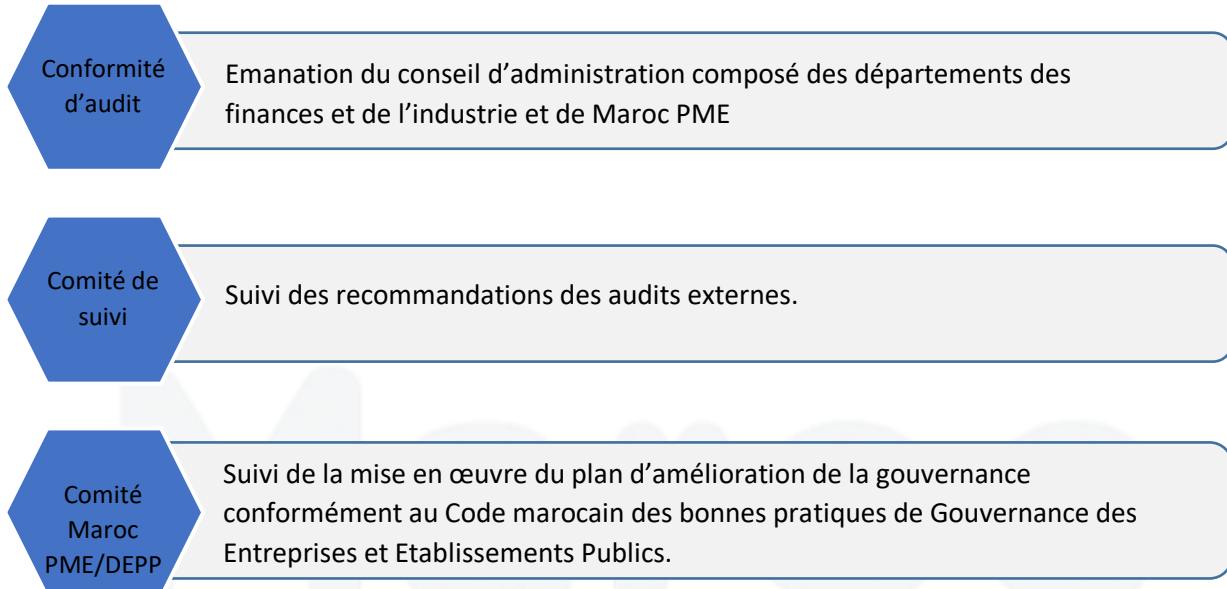
- ❖ Le Ministre chargé de l'industrie et du commerce ;
- ❖ Le Ministre chargé des finances ;
- ❖ L'autorité gouvernementale chargée des affaires économiques et générales et de la mise à niveau de l'économie ;
- ❖ Le Ministre chargé de l'emploi.
- ❖ Les présidents des associations professionnelles et des organisations à but non lucratif les plus représentatives, œuvrant dans le domaine de la promotion de la PME prévues à l'article 6 de la loi précitée n° 53-00 sont désignés par décision du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du commerce.

Organigramme :

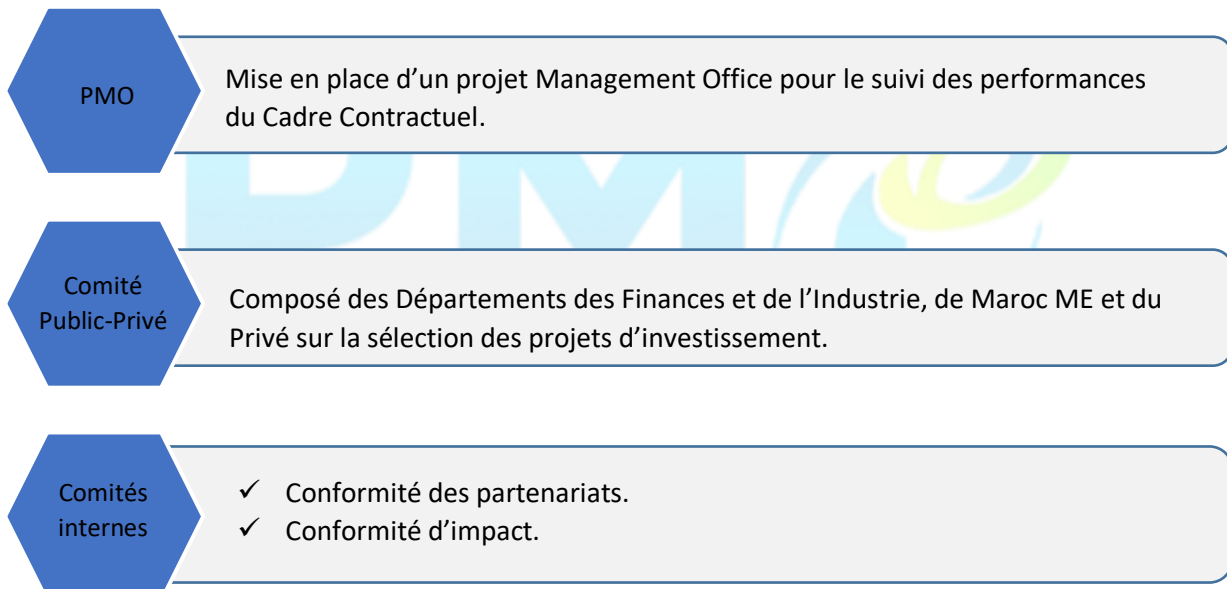


Organes de gouvernance :

Audit de bonne gouvernance :



Pilotage opérationnel :



Stratégie 2020

L'action de Maroc PME[®], alignée sur les orientations du Plan d'Accélération Industrielle (2014-2020), se caractérise par le déploiement des programmes d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), et par le développement de l'écosystème national de l'entrepreneuriat, poursuivant ainsi les objectifs majeurs suivants :

- ❖ L'amélioration de la compétitivité des TPME et la création d'emplois moyennant respectivement des actions de conseil et d'assistance technique et des soutiens ciblés à l'investissement productif.
- ❖ Le renforcement de l'écosystème entrepreneurial à travers la promotion du statut de l'auto-entrepreneur et le développement des dispositifs d'accompagnement et des capacités d'intervention des acteurs.

